

### **1. Détermination des variétés et des critères qualitatifs minimum de chaque variété**

Les variétés à emblaver en filières BAGUEPI et HOLDER et les critères qualitatifs sont déterminées à partir des demandes de nos clients.

### **2. Engagement des producteurs**

La coopérative fait signer un engagement ou un contrat de production aux adhérents susceptibles de répondre aux exigences du référentiel sans insecticides de stockage.

Ces documents mentionnent explicitement les points suivants : la norme NF V30-001 utilisée en référence, l'engagement du producteur à mettre en place l'ensemble des exigences décrites dans la norme, à mentionner que les producteurs les contrôles prévus et à demander aux producteurs de ne pas diffuser les documents qui leur seront remis dans le cadre de la mise en place de la norme.

Le document « référentiel de bonnes pratiques agricoles » à partir des exigences de la norme NF V30-001 « céréales à paille et maïs – bonnes pratiques de culture et de stockage à la ferme » est remis à chaque producteur. Le service qualité détient une liste de producteurs engagés avec pour chaque producteur, le nom (ou code) des parcelles concernées, leurs surfaces et les cultures concernées.

### **Les recommandations NF V30-001 ci-dessous et points complémentaires deviennent des obligations dans le cadre de la filière BAGUEPI RESPONSABLE.**

- Identification des infrastructures agro-écologiques sur le plan de l'exploitation ; sauf justification de leur innocuité pour l'environnement ou dans les cas prévus par les règles locales d'entretien minimal, l'apport de fertilisants et de produits phytopharmaceutiques est interdit sur les dispositifs végétalisés, ainsi que l'entreposage de produits ou déchets (point 3.3.D de la norme NFV 30 001)
- Optimiser la gestion de ces dispositifs en fonction des enjeux environnementaux et agronomiques identifiés dans l'exploitation, notamment par l'entretien et le choix des espèces ; les emplacements choisis devront permettre de favoriser la continuité et la pérennité des bandes végétalisées ; (point 3.3.E de la norme NFV 30 001)
- Mettre en œuvre, dans les zones de l'exploitation incluses dans les sites Natura 2000, les mesures conservatoires prévues par le document d'objectif (DOCOB) lorsqu'il existe ; (point 3.3.F de la norme NFV 30 001)
- Stocker les engrais et les effluents d'élevage de manière à éviter toute contamination ou toute fuite dans le milieu naturel (bords des cours d'eau...) (point 5.3.C de la norme NFV 30 001)
- Participer à des démarches collectives de protection des plantes lorsqu'elles existent qu'il s'agisse de lutte ou de mesures préventives (point 6.3.F de la norme NFV 30 001)
- Adhérer à des démarches collectives de gestion de la ressource en eau lorsqu'elles existent ; (point 7.3.F de la norme NFV 30 001)
- Arrêter les irrigations 15 jours à 25 jours après l'épiaison selon la réserve utile du sol ; (point 7.3.F de la norme NFV 30 001)
- Absence d'utilisation de glyphosate entre le semis et la récolte
- Intégrer des éléments sur la biodiversité : techniques de récolte limitant le risque de mortalité de la faune sauvage, interdiction de l'écobuage, favoriser la prédation
- Absence de boues de station d'épuration

Les producteurs font l'objet d'une qualification initiale sur ces points au moment de la contractualisation.

L'ensemble des producteurs stockeurs complètent la fiche de qualification initiale du stockage.

Le responsable développement est nommé référent technique certification environnemental pour la filière BAGUEPI RESPONSABLE.

### **3. Contrôle des producteurs**

Tous les producteurs sont contrôlés sur la base de la fiche parcellaire et de stockage en ferme (si applicable).

La grille d'analyse des enregistrements et preuves documentaires est complétée pour 100% des producteurs.

Le groupement effectue annuellement un contrôle complémentaire auprès d'un pourcentage des producteurs, par sondage. Ce contrôle porte sur les enregistrements et preuves documentaires des producteurs dont l'autodiagnostic est conforme.

Le suivi de la conformité des producteurs est réalisé par le service qualité.

Les lots sont identifiés à la réception au silo.

Le lot est déclassé en cas d'utilisation de traitement insecticide chimique.

**4. Plan de contrôle annuel de suivi**

**4.1 Filière BAGUEPI RESPONSABLE**

**Plan habilitation initiale**

	<b>Plan de contrôle interne</b>	<b>Plan de contrôle externe</b>
Structure technique OS responsable du suivi des agriculteurs	1 audit interne/an	1 audit/OS
Producteurs	Evaluation interne initiale des exploitations moins de 12 mois avant audit externe initial de la structure collective Contrôle documentaire de l'ensemble des Points spécifiques de la filière Responsable (y compris les points de la norme et les pré-requis)	✓nbre de producteurs/OS
Organismes stockeurs (siège et silos)	Contrôle interne de 100% des silos (longs et courts) + plan analyses internes	1 audit siège/OS + 50% des silos longs + 10% des silos courts

**Plan de surveillance de la reconnaissance Bureau Veritas Certification**

	<b>Plan de contrôle interne</b>	<b>Plan de contrôle externe</b>
Structure technique OS responsable du suivi des agriculteurs	1 audit interne/an	1 audit/OS
Producteurs	100% des fiches parcellaires et de stockage sur l'ensemble des points du référentiel 50% des exploitations sélectionnées sur la base d'une analyse de risque formalisée dans la procédure écrite BAGUEPI au cours du cycle de certification (3 ans)	2 <sup>ème</sup> année et 3 <sup>ème</sup> année de suivi : 0.6 racine N  En 4 <sup>ème</sup> année (renouvellement) 0.8 racine N
Organismes stockeurs (siège et silos)	contrôle interne de 100% des silos (longs et courts) + plan analyses internes	1 audit siège/OS + 50% des silos longs + 10% des silos courts + plan d'analyses externes

**4.1 Filière HOLDER**

	<b>Plan de contrôle interne</b>	<b>Plan de contrôle externe</b>
Producteurs Compléments/Norme NF V 30-001 structure technique OS	NA (cf certificat norme NF V 30-001) 100% des fiches parcellaires qualification de 100% des installations de stockage ferme 100% des unités de stockage des producteurs traçabilité	NA (cf certificat norme NF V 30-001) 1 audit/an structure technique ou attestation Bureau Veritas  1 audit/an structure technique
Organismes stockeurs (siège, silos et stockage ferme)	autocontrôle +100% fiche de stockage ferme + plan analyses internes	1 audit/silo stockage permanent (≥ 1 mois) + 10% audits de stockage courts (≤1 mois) + plan d'analyses externes

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

**RÉDACTION**

Nom :	F. LUBIN
Visa :	FL

**APPROBATION**

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

**APPROBATION**